

SIVOS DU VAL DE GROSNE
71240 LA CHAPELLE DE BRAGNY

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 26/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre, le Conseil Syndical s'est réuni à 19 heures à La Chapelle de Bragny, sous la présidence de M Didier HAAS, Président.

Présents :

Délégués titulaires :

- Commune de Champagny s/s Uxelles : Philippe CHARLES DE LA BROUSSE,
- Commune de La Chapelle de Bragny : Didier CADENEL, Estelle GONCALVES, Sylvie LAISSU
- Commune d'Etrigny : Jean-Paul GUERRIAUD, Sandrine MARATREY
- Commune de Lalheue : Christian CRETIN, Marinette PUECH
- Commune de Nanton : Véronique DAUBY, Didier HAAS,
-

Absents excusés : Stéphanie DI PLACIDO, Camille LIMONET, ayant donné pouvoir à Sandrine MARATREY et Céline NECTOUX, ayant donné pouvoir à Christian CRETIN

Absents : Francis PHILIPPON et Cédric TAMIZON

1°) Approbation du compte-rendu du 28 juin 2021 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Délibération concernant l'adhésion au contrat d'assurance pour les risques statutaires :

En décembre 2020, le Conseil Syndical a donné mandat au Centre de Gestion pour lancer la consultation, en vue de souscrire des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires. Le Président présente au Conseil Syndical les résultats de cette consultation.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE à compter du 1er janvier 2022. Le taux de cotisation, avec franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire pour l'ensemble des risques est de 4,82 % et prise en charge des charges patronales à hauteur de 40 % et du supplément familial de traitement pour les agents CNRACL et de 1,16 % et prise en charge des charges patronales à hauteur de 33 % et du supplément familial de traitement, pour les agents IRCANTEC. Il autorise le Président à signer le certificat d'adhésion et tous autres documents afférents au contrat et à effectuer les démarches nécessaires.

3°) Délibération Décision Modificative n°2 sur budget 2021 :

Le Président expose à l'assemblée qu'il convient, dans l'éventualité d'un dépassement de crédits au chapitre 12 « charges de personnel » à la fin de l'année, de rajouter des crédits à ce chapitre. Le SIVOS ayant encaissé des recettes supérieures à ce qui était prévu au budget, concernant les remboursements sur la rémunération de personnel en arrêt maladie, le Président propose de modifier les sommes prévues au budget 2021 comme suit : + 15 000 € en recettes à l'article 6419 « Remboursement sur rémunérations de personnel », + 9 000 € en dépenses à l'article 6411 « Personnel titulaire » + 3 000 € en dépenses à l'article 6413 « Personnel non titulaire », + 2 000 € en dépenses à l'article 6451 « Cotisations à l'URSSAF » et + 1 000 € en dépenses à l'article 6454 « Cotisations à l'ASSEDIC ». Le Conseil Syndical valide à l'unanimité ces propositions.

4°) Délibération Indemnités de confection de budget à Mme Marie-France BERGER, Trésorière :

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 publié au journal officiel du 27 septembre 1983, relatif à l'indemnité de préparation des documents budgétaires, le Président informe le Conseil Syndical que Mme Marie-France BERGER, Comptable public de la Trésorerie de Sennecey-le-Grand/Saint-Germain du Plain, lui a demandé de prévoir une délibération du Conseil sur le versement de l'indemnité de confection du budget.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, estimant que le Bureau du SIVOS, lors de la préparation de son budget, ne fait pas appel à Mme Marie-France BERGER pour sa confection, refuse à l'unanimité de lui accorder cette indemnité.

5°) Changement de photocopieur pour le secrétariat :

Le photocopieur du secrétariat ne scannant plus, il faut envisager son remplacement. Le Président présente les propositions de location reçues d'Espace Copieur avec un prix de location mensuel de 15 € HT pour un copieur noir et blanc et 18 € pour un copieur couleur.

Le Conseil Syndical décide de retenir la proposition pour un copieur noir et blanc CANON Isensys X1238i, avec un prix à la page de 0,015 € HT.

6°) Questions diverses :

Le Président expose à l'assemblée que le dernier contrôle technique du bus a mis en évidence un problème de corrosion au niveau de passage des roues avant droite et gauche, qu'il convient de solutionner avant le prochain passage au contrôle technique en février 2022.

Le Président a contacté les garages Véhixel et Mercedes qui ne font pas ce type de réparation. Un premier devis a été reçu de la Carrosserie PEROTTI pour un montant de 3 573,60 € TTC.

Philippe CHARLES DE LA BROUSSE suggère de solliciter la Carrosserie NOLY d'ETRIGNY.

Véronique DAUBY rappelle l'utilité de ce bus qui permet aux écoles de faire beaucoup d'activités, ce qui serait impossible s'il fallait financer les déplacements. Le bus qui est de 2001 affiche 426 000 Kms au compteur.

Le Président présente au Conseil Syndical la projection du nombre d'élèves à rentrée de septembre 2022 soit 139 élèves qui seront répartis sur 6 ou 7 classes, si la 7^{ème} classe est maintenue.. Il y aura certainement plusieurs classes à double niveau. Si des travaux d'ouverture d'une 2^{ème} porte, pour la classe de Lalheue située vers la mairie, étaient effectués, cela permettrait d'augmenter les effectifs dans la classe.

Le Président informe le Conseil Syndical :

- Que l'agent qui s'occupait de la régie étant en arrêt maladie depuis fin août, il a fallu nommer un régisseur intérimaire et que la poste de Sennecey-le-Grand étant actuellement en travaux, le régisseur doit se déplacer provisoirement à Tournus,
- Qu'il faudra remplacer les gilets jaunes des enfants qui se déplacent pour déjeuner à la cantine de Lalheue,
- Que suite à des problèmes relationnels sur l'école d'ETRIGNY, il a rencontré avec Sandrine MARATREY, les agents du SIVOS, les délégués de parents d'élèves et les enseignants. Concernant les relations enseignants/agents, il en ressort que chacun doit rester à sa place,
- Qu'à partir du 1^{er} novembre 2021, Emplois Services facturera les kms parcourus par les employés mis à disposition du SIVOS pour 0,35 € du km.

Véronique DAUBY informe le Conseil Syndical que les travaux sur l'école de Nanton devraient être réalisés de janvier à mi-juillet 2022. Dans le cas où les travaux prendraient du retard, la classe de Mme DESSOLIN resterait provisoirement à La Chapelle à la rentrée de septembre.

Didier CADENEL informe qu'un projet concernant l'école est en cours avec la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20 h 55.